

5/ Quelques règles de fonctionnement

- **Le stationnement dans la cour intérieure du gymnase est interdit.** Privilégier un stationnement dans les rues voisines.
- **Respecter les horaires des séances.** Aucun mineur ne pourra rester seul dans les locaux. La prise en charge par les animateurs se fera 10 minutes avant le début de la séance et 15 minutes après l'heure de fin.
- **Respecter les lieux, le matériel ainsi que les intervenants.**
- **Avoir une tenue vestimentaire adaptée** à la pratique de l'activité. Le port de bijoux et objet de valeur est déconseillé.
- **Prévoir sa gourde ou bouteille d'eau** pour la séance.
- **Avoir une attitude fairplay et respectueuse** pendant les séances, les compétitions, les déplacements, sorties ...
- Pour les activités de compétition : **participer aux différentes compétitions ou rencontres** dans lesquelles le club s'engage (pour chacune une convocation écrite sera distribuée).
- **Consulter régulièrement le panneau d'affichage** sur lequel figure de nombreuses informations.
- Pour le bon déroulement des séances et l'épanouissement des enfants, **la présence des parents n'est pas souhaitable pendant les entraînements**



Elan Sportif et Elfes de Limoges
121, rue des Tuilières - 87100 Limoges
05 55 37 96 96
contact@elansportif87.fr
www.elansportif87.fr

CONSIGNES ADMINISTRATIVES

Vous allez signer votre bulletin d'adhésion à l'Elan Sportif, prenez connaissance de ce document.

1/ Modalités d'inscription

Vous disposez de **2 séances d'essai par activité. Votre inscription sera effective à compter de la 3^{ème} séance et vous serez donc redevable du montant total de la cotisation dès votre 3^{ème} séance.** L'inscription à l'association est possible toute la saison dans la mesure des places disponibles dans les activités.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

NOUVEAU ! Inscription en ligne sur esel.monclub.app
Consultez nos activités, et inscrivez-vous pour réserver votre place ! Vous pouvez régler par virement bancaire ou directement au bureau de l'association via différents moyens de paiements cumulables (voir page 2 du document).



Télécharger également l'application sur votre mobile **Monclub App**

Code club : elan sportif limoges

Vous y retrouverez toutes les informations sur votre année à l'Elan Sportif !

Inscription en version papier toujours possible directement au bureau.
Votre dossier sera ensuite saisi par nos soins sur le logiciel d'inscription.

Vous pourrez ensuite télécharger l'application sur votre mobile **Monclub App**

Code club : elan sportif limoges

Vous y retrouverez toutes les informations sur votre année à l'Elan Sportif !

2/ Modalités financières

Le tarif pour l'inscription à l'association est composé de l'adhésion à l'association + la cotisation spécifique de l'activité choisie. En cas de pratique de plusieurs activités, les cotisations à l'activité se cumulent.

Le montant total peut se régler en plusieurs fois sur un maximum de 5 règlements. Le dernier versement devra être fait pour février 2027 au plus tard.

Les moyens de paiements acceptés sont les suivants (tous cumulables) :

Carte bancaire, prélèvement bancaire, chèques, espèces, ANCV Connect, chèques ANCV, coupons sport ANCV, tickets loisirs CAF, Pass'sport de l'Etat, Pass'club (élève de 6^{ème}) et shake@do (élève de 3^{ème}) du conseil départemental.

Adhésion générale	+	Cotisation spécifique	
50 € (*)	+	Danse	165 €
		Eveil Sportif	150 €
		Trampo-Parkour	150 €
		Gym féminine et masculine	200 €
		Pratique libre Gym & Parkour	150 €
		Activités Form' et Bien-être accès illimité	190 €
		Gym Form' accès 1 séance	125 €
		Marche	80 €
		Yoga accès 1 séance	210 €
		Yoga accès accès illimité	300 €

(*) Adhésion à 40€ à partir de 3 membres de la même famille

L'inscription est effective à compter de la 3^{ème} séance et vous serez redevable du montant total de la cotisation. Aucun remboursement ne sera fait en cas d'arrêt de l'activité en cours de saison (sauf raison médicale ou cas exceptionnel étudié par le conseil d'administration).

Les frais financiers supplémentaires à prévoir au cours de la saison seront :

- Gymnastique féminine et masculine : achat de la tenue obligatoire pour les compétitions (voir tarifs sur panneau affichage)
- Danse : Participation possible à l'achat des costumes du gala (+/- 10€)
- Yoga et Gym posturale : prévoir l'achat d'un tapis personnel
- Les participations financières liées aux éventuels déplacements des groupes (montant calculé en fonction du type de déplacement)

3/ Accident et arrêt

En cas d'accident corporel survenu pendant une activité à l'association ou en compétition, **l'ESEL s'engage à faire une déclaration d'accident** auprès de l'assureur. Pour cela, **l'adhérent doit obligatoirement fournir un certificat médical** au secrétariat de l'ESEL **dans les 5 jours**.

L'assureur prendra ensuite contact avec l'adhérent. Un remboursement des frais restés à la charge de la famille pourra être envisagé par l'assureur en fonction des garanties de l'assurance individuelle et des prises en charges des régimes sociaux obligatoires et des mutuelles des familles.

En cas d'arrêt de la pratique jusqu'à la fin de la saison pour des raisons médicales, un remboursement pourra être envisagé sur le montant de la cotisation activité et à compter de la date de la demande (hors adhésion) :

- sur demande écrite avec justificatif médical
- au prorata du nombre de mois effectués à partir de la date de la demande

En cas d'arrêt temporaire de l'activité, aucun remboursement ne sera effectué.

4/ Assurance (comprises dans le coût de la cotisation)

L'association souscrit à :

- Un contrat multirisque chez AXA couvrant l'assurance des locaux et des biens de l'association
- Un contrat responsabilité civile chez MMA
- Des assurances individuelles complémentaires pour l'ensemble des adhérents, auprès des fédérations qui délivrent les licences

Pour tous les adhérents
Garanties individuelles assurance FSCF option 1
Frais hospitaliers montant légal ; Prothèses dentaire 250€ ; Bris de lunettes 250€ ; Prothèse auditive 160€ ; Frais d'appareillage 160€ ; Frais de prothèse dentaire 250€ ; Frais remise à niveau scolaire 1600€ ; Capital décès 13000€ ; Incapacité permanente 25000€

Le détail complet des garanties est disponible sur simple demande au secrétariat. Pour les licences FSCF, une garantie niveau 2 et niveau 3 est proposée. La souscription est possible sur simple demande de l'adhérent.